Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251212-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 15 décembre 2025**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZE, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, David FROGER, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Thierry JUMEL), **Isabelle LEBRETON** (procuration à Sébastien COQUELIN), **Dominique SÉVIN** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN), **Rozenn COROLLER** (procuration à Emmanuel CASADO).

Excusé(e)s : Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

N° 2025.12.12 - COMMANDE PUBLIQUE – Accords-cadres et de marchés pour la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective communale – Attribution des marchés à bons de commande pour 28 lots au titre de l'année 2026

Présentation : Gilles DETRAIT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 24 novembre 2025 ;
Considérant que dans le cadre de sa démarche de sécurisation des approvisionnements en denrées alimentaires et compte tenu de la complexité de ce type de marché, la ville de Noyal-sur-Vilaine a sollicité l'accompagnement de l'entreprise spécialisée VALAE, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, afin de l'accompagner dans cette démarche ;
Considérant que les critères de sélection/notation des candidatures reçues sont définis collectivement entre les adhérents de l'entreprise VALAE. Les fournisseurs sont libres de répondre à certains marchés ou pas. Les familles de produits concernés sont regroupées par lot ;
Considérant que les 28 lots de denrées alimentaires issues de la production ou de la distribution en circuit traditionnel et circuit court sont ainsi répartis :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251212-DE

Lots « circuit traditionnel »

Numéro du lot	Désignation des lots « **circuit traditionnel** »
1	Epicerie
2	Boissons
3	Produits surgelés
4	Produits laitiers et ovo produits
5	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau
6	Viande fraîche de porc – charcuterie
7	Volaille fraîche
8	Viande cuite et élaborée
9	Fruits et Légumes frais 1ère - 4ème et 5ème gamme
10	Produits de la mer
11	Produits traiteur frais
12	Nutrition et aides culinaires
13	Biscuiterie
14	Caféterie torréfaction

Lots « circuit traditionnel Loi EGAlim »

Numéro du lot	Désignation des lots « **circuit traditionnel Loi EGAlim** »
15	Epicerie *Bio et Eligibles EGAlim*
16	Produits surgelés *Bio et Eligibles EGAlim*
17	Produits laitiers et ovo produits *Bio et Eligibles EGAlim*
18	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau *Bio et Eligibles EGAlim*
19	Viande fraîche de porc – charcuterie *Bio et Eligibles EGAlim*
20	Volaille fraîche Produits *Bio et Eligibles EGAlim*

Lots « circuit court »

Numéro du lot	Désignation des lots « **circuit court** »
21	Epicerie - circuit court
22	Crêperie fraîche – circuit court
23	Produits laitiers circuit court
24	Viande fraîche de bœuf – veau – agneau - circuit court
25	Viande fraîche de porc – charcuterie - circuit court
26	Volaille fraîche - circuit court
27	Fruits et Légumes 1er 4éme et 5éme gammes - circuit court
28	Boulangerie - circuit court

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251212-DE

Les critères de sélection sont les suivants :

Cas des Lots « circuit traditionnel »

Prix : 50%
- -Nombre de premiers prix 15%
- -Panier moyen 20%
- -Taux de réponse 15%

- Valeur technique : 30%
  - -Conformité de la réponse sur unités de négociation et respect de la demande : 5%
  - -Respect du type, origine et calibre des produits : 5%
  - -Démarche environnementale et sociétale : 15%
  - -Accès libre internet et contenu des fiches techniques : 5%

- Délai : 20%
  - -Fréquence de livraison : 5%
  - -Délai de livraison : 5%
  - -Franco de livraison : 10%

Cas des Lots « circuit court »

- Prix : 30%
  - -Nombre de premiers prix : 15%
  - -Taux de réponse : 15%

- Valeur technique : 50%
  - -Délai entre la cueillette, l'abattage ou la transformation et la livraison : 10%
  - -Temps de transport des denrées : 20%
  - -Démarche environnementale et sociétale : 15%
  - -Accès libre internet et contenu des fiches techniques : 5%

- Délai : 20%
  - -Fréquence de livraison : 5%
  - -Délai de livraison : 5%
  - -Franco de livraison : 10%

Chaque critère et sous critère d'attribution est noté sur 20 et pondéré par les pourcentages indiqués ci-dessus. La pondération affecte chacun des critères d'un pourcentage chiffré. L'offre économiquement la plus avantageuse est alors évaluée globalement, au regard de l'ensemble des critères qui la constitue.

Calendrier de sélection :

- 08/09/2025 : Transmission de l'avis de marché
- 07/10/2025 : Date limite de candidature (analyse des offres faite par l'AMO la société VALAE)
- 6/11/2025 : Transmission par l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) de documents de synthèse avec détail pour chaque lot des bordereaux de prix communiqués.
- Analyse en commission MAPA le 24 novembre 2025.

28 plis ont été réceptionnés et 111 offres ont été analysées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251212-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à la majorité, par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **ATTRIBUE** les lots aux prestataires retenus suivant la présentation ci-dessus indiquée pour l'année 2026 (rapport d'analyse joint),
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer les marchés et tout document se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT